

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 À 12 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin et Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame la conseillère Sylvie Beaumont.
Monsieur le conseiller Jocelyn Fradette.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 12 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

ADOPTION – RÈGLEMENT 302-2017 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2018

538-33-2017

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 302-2017 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 302-2017 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 302-2017 ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 303-2017 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA COTISATION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) D'ALMA POUR L'ANNÉE 2018

539-33-2017

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 303-2017 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 303-2017 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 303-2017 ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) d'Alma pour l'année 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 304-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX

540-33-2017

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 304-2017 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 304-2017 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 304-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour la rénovation de bâtiments commerciaux."

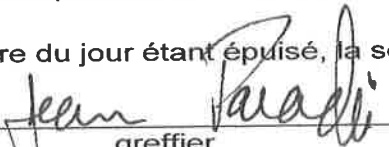
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

541-33-2017

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05



greffier



maire